

Communiqué de presse

Suite à l'appel national du Collectif National Contre les Franchises, avec Bruno-Pascal Chevalier, en grève des soins.

Dans le département 37, les organisations et associations suivantes : l'Association des Insuffisants Rénaux, la NAFSEP (nouvelle association française des sclérosés en plaques), l'AFSED (association française du syndrome d'Elhers-Danlos), LCR, LO, SOLIDAIRES 37, SUD Santé-Sociaux37 appellent **à un rassemblement**

**devant la préfecture de Tours à 14h00 le samedi 12 avril 2008**  
**déposer vos boîtes de médicaments vides pour dire :**

**NON aux franchises médicales :**

- Parce qu'elles sont immorales : demander aux malades de payer pour les autres malades, c'est leur infliger la double peine : coupables d'être malades !
- Parce qu'elles sont dangereuses : ajoutées aux précédentes franchises (forfait de 1 euros, forfait hospitalier, sur les transports, etc...) ainsi qu'aux déremboursements de médicaments, de plus en plus nombreux, et aux dépassements d'honoraires qui se systématisent, elles retardent ou empêchent l'accès aux soins.
- Parce qu'elles sont un non-sens économique : toutes les analyses prouvent que le retard à l'accès aux soins coûte beaucoup plus cher, et que, au contraire, la prévention et un suivi régulier sont facteurs de meilleure santé et d'économies pour l'assurance maladie.
- Parce qu'elles sont la porte ouverte à la privatisation de la sécurité sociale : L'objectif caché de sarkosy, derrière l'argument compassionnel « d'aider les malades d'Alzheimer », est de remplacer le principe d'un système de santé solidaire financé par tous, permettant à tous de se soigner, par celui du « chacun pour soi » : comme aux Etats-Unis, où les dépenses de santé sont les plus élevées du monde, et augmentent le plus. Et où 18000 personnes meurent, chaque année, car elles n'ont pas pu se soigner !
- Parce que, après les franchises, Sarkozy veut aller encore plus loin et propose : « de distinguer pour les maladies de longue durée, ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de l'assurance privée ».